



Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical

Séance du 11 avril 2016 à 18h00

Au siège situé 1005 route de Vénéjan à Saint-Nazaire

Le quorum n'a pas été atteint à l'ouverture de la séance du conseil syndical du SiiG du 30 mars 2016, le conseil syndical est convoqué une deuxième fois le lundi 11 avril 2016 à 18h avec le même ordre du jour.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le conseil syndical délibère valablement à la majorité des membres présents.

Nombre de délégués présents : 21

Présents : Mesdames PONS, FOURNIS

Messieurs MONTANE, FRENE (présent à partir du point n°4), BROCHE, DELALIEU, VOLLE C., PUGNERE, GREMONT, LAURENT, LAMARRE, TRIDOT, PACE, DECORME, MAIRESSE, CUISSOL, VIGNES, COMBA, REMUSAT, SALLE, LOISON,

Absents et Excusés : Madame COSTA, DUCHER, SABOULIN-BOLLENA

Messieurs MASSE, PEYRIERE, DAVY, ROBERT, FOURNIER, ANDRE, MANTOZ, KESER, MOUTAFIS, FARDET, ROCA, UMBACH, SOUFFLET, SCHNEITER, PEULET, PIRONDEAU, FABROL, JERMIDI, HUBERT, GERME, FORT, LAVAUD, MAZZOLENI,

Monsieur GULIBERT Georges, élu du SiiG, représentant la ville de CARSAN étant récemment décédé, le Président procède à une minute de silence en son honneur.

Secrétaire de séance : Monsieur PUGNERE

1. Approbation du PV du 8 décembre 2015 (en pièce jointe)

Les élus n'ayant aucune remarque le PV est adopté à l'**unanimité**

2. Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Trésorier de Bagnols sur Cèze a transmis au syndicat son compte de gestion 2015.

Les écritures font ressortir les masses suivantes :

Section d'Investissement	
Recettes	22 979,63 €
Excédent antérieur reporté	39 934,20 €
Total recettes	62 913,83 €
Dépenses	39 156,00 €
Total dépenses	39 156,00 €
Résultat d'investissement	23 757,83 €
Section de Fonctionnement	
Recettes	216 034,10 €
Excédent antérieur reporté	40 712,27 €
Total recettes	256 746,37 €
Dépenses	196 453,87 €
Total dépenses	196 453,87 €
Résultat de fonctionnement	60 292,50 €
Résultat global de clôture	84 050,33 €

Le conseil syndical approuve à l'**unanimité** le Compte de Gestion du SiiG 2015 transmis par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze et de lui donne quitus.

3. Vote du compte administratif 2015

Le Président présente le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	62 037,80 €	251 410,27 €
	Titres de recettes émis	22 979,63 €	216 034,10 €
	Rattachements		
	Restes à réaliser		
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	59 201,00 €	238 203,60 €
	Mandats émis	39 156,00 €	196 453,87 €
	Rattachements		
	Restes à réaliser		
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION		
	Excédent		19 580,23 €
	Déficit	16 176,37 €	
	SOLDE DES RESTES A REALISER		
RESULTAT REPORTE	Excédent	39 934,20 €	40 712,27 €
	Déficit		
RESULTAT CUMULE	Excédent	23 757,83 €	60 292,50 €
	Déficit		

Monsieur GREMONT demande pourquoi il y a une telle différence entre le prévu et le réalisé au niveau des recettes.

Il lui est répondu que cela est dû à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Monsieur PACE ne participe pas au vote, il laisse la place à Monsieur ROCHE, pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Le conseil syndical approuve à l'**unanimité** le compte administratif 2015 du SiiG et donne quitus au président pour l'exercice 2015

4. Affectation du résultat de l'exercice 2015

Conformément à l'instruction M14, le conseil syndical décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Inscrire à la section d'investissement, Recettes – article 001, le résultat d'investissement reporté : 23 757,83€
- Inscrire à la section de fonctionnement, Recettes – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : 60 292,50€

5. Décision modificative n°1

	CHAP	DEPENSES	CHAP	RECETTES
INVESTISSEMENT				
	2051	+ 10 000	001	+ 23 757,83
	2188	+ 13 718,55		
	28184	+ 39,28		
FONCTIONNEMENT				
	6064	+ 400	002	+ 60 292,50
	6068	+ 300	74748	+ 294
	61551	+ 100	773	+ 300
	6188	+ 21 536,50	7811	+ 39,28
	6238	+ 500		
	6261	+ 700		
	6336	+ 400		
	64111	+ 2 000		
	64118	+ 2 400		
	64131	+ 22 500		
	6451	+ 6 000		
	6453	+ 1 500		
	6454	+1 800		
	6531	+ 750		
	6811	+39,28		
	TOTAL	+ 84 683,61	TOTAL	+ 84 683,61

INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAP.	ART.	OBJET	MONTANT
20	2051	Concessions et droits similaires	+ 10 000
21	2188	Autres immobilisations corporels	+ 13 718,55
040	28184	Amortissement mobilier	+ 39,28
TOTAL			+ 23 757,83

INVESTISSEMENT RECETTES			
CHAP.	ART.	OBJET	MONTANT
001		Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2015	+ 23 757,83
TOTAL			+ 23 757,83

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAP.	ART.	OBJET	MONTANT
011	6064	Fournitures administratives	+ 400
011	6068	Autres matières te fournitures	+ 300
011	61551	Entretien matériel roulant	+ 100
011	6188	Autres frais divers	+ 21 536,50
011	6238	Divers	+ 500
011	6261	Frais d'affranchissement	+ 700
012	6336	Cot au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	+ 400
012	64111	Rém principale	+ 2 000
012	64118	Autres rémunérations	+ 2 400
012	64131	Rém pers non titulaire	+22 500
012	6451	Cot à l'URSSAF	+6 000
012	6453	Cot aux caisses de retraites	+ 1 500
012	6454	Cot aux ASSEDIC	+ 1 800
65	6531	Indemnités	+ 750
042	6811	Dot aux amortissement des immos corpos et incorpo	+ 39,28
TOTAL			+ 60 925,78

FONCTIONNEMENT RECETTES			
	ART.	OBJET	MONTANT
002		Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2015	+ 60 292,50
74	74748	Participation des communes	+ 294
77	773	Mandats annulés	+ 300
042	7811	Amort mat de bureau et mat informatique	+ 39,28
TOTAL			+ 60 925,78

Monsieur LAMARRE, élu de la commune de Pont-St-Esprit, demande s'il n'y a pas un délai à respecter entre le vote de CA et le vote de la décision modificative.

Monsieur DAYAN, DGS lui répond que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice, par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives. Il n'y a pas de délai à respecter mais le budget doit être voté au préalable.

Le conseil syndical décide à l'**unanimité** de voter la décision modificative présentée ci-dessus.

6. Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal

Suite à la nomination de Monsieur Thierry TOESCA comptable principal de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze à compter du 28 décembre 2015 en remplacement de M Jean-Paul SUZZONI muté.

Monsieur MONTANE, élu de la commune de Carsan, demande si la délibération sera prise chaque année ou si elle est prise pour la durée du mandat.

Monsieur PACE, lui répond que suite à la décision du bureau, il est proposé au conseil syndical de voter l'indemnité chaque année.

Monsieur VIGNES demande le montant est l'indemnité du trésorier.

Il lui est répondu que l'indemnité perçue par le trésorier est d'environ 200€

Le conseil syndical décide à l'**unanimité** :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2016,
- d'attribuer cette indemnité à M. Thierry TOESCA, comptable public, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- de prévoir les crédits nécessaires à la dépense aux budgets de l'année en cours et de les imputer au compte 6225 du budget primitif.

Questions diverses

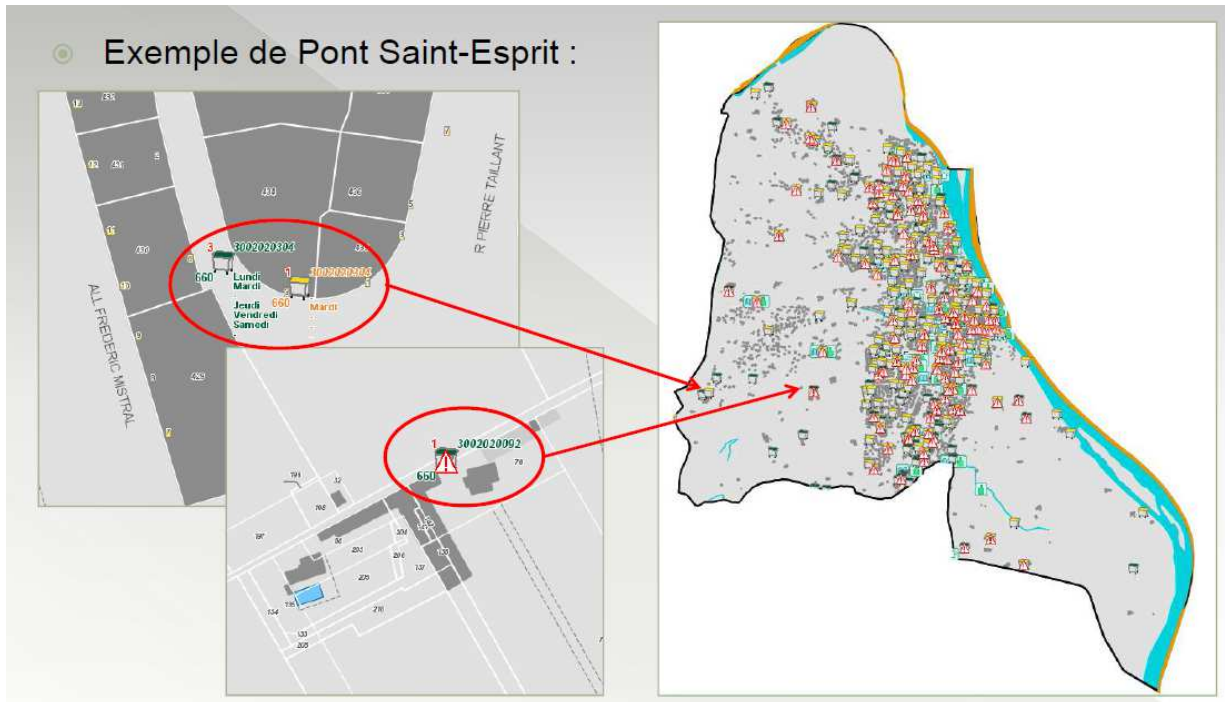
Monsieur PACE énonce les points qui avait été vus lors de la première convocation au conseil du SiiG le 30 mars 2016.

- Diffusion des actualités du SiiG sur les réseaux sociaux (Google+, Facebook, Twitter et Linked In)

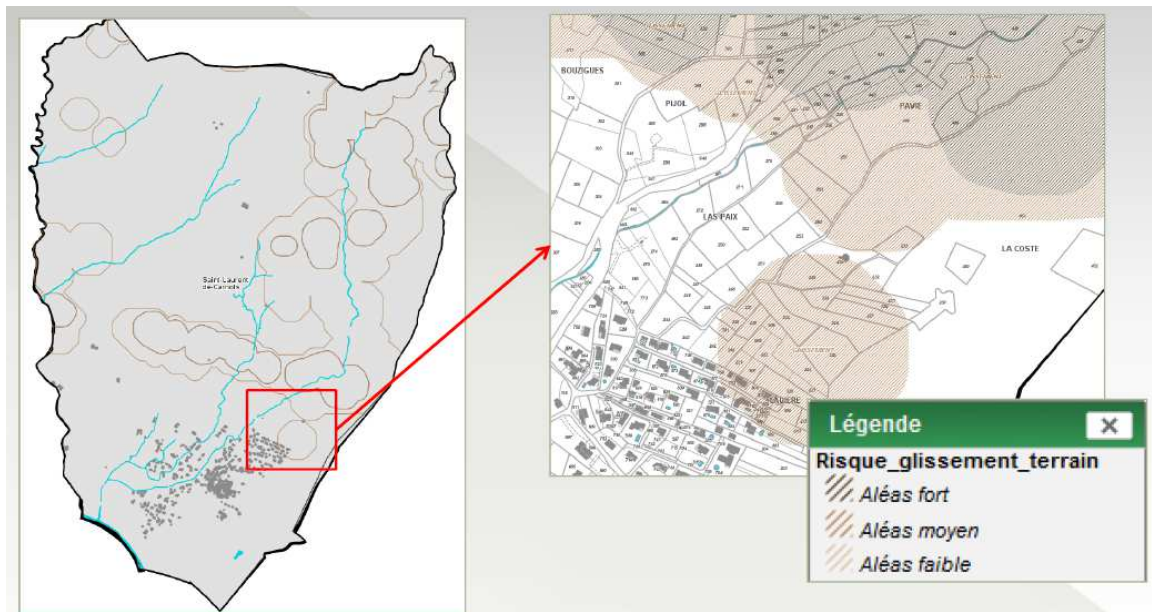


- Inventaire GPS des conteneurs à ordures ménagères et à emballages ménagers recyclables

● Exemple de Pont Saint-Esprit :



➤ Intégration du Plan de Prévention des Risques Naturels – PPRN (glissements de terrain)



Fiche descriptive d'une parcelle

Zone(s) d'urbanisme

Libellé	Type	Vocation dominante	Date approbation	Règlement	%surf.parc
Ub : Zone de densité moyenne	Urbanisé Habitat		2011-05-09	Voir le règlement	100

Information(s) d'urbanisme surfacique(s)

Catégorie	Libellé	Date approbation	Règlement	%surf.parc
RISQUE	GLISSEMENT : Glissements de terrain (aléas moyen)	2011-05-09	Voir le règlement	100
DPU	PREMPT URB : Zone soumise au droit de préemption urbain	2011-05-09	Voir le règlement	100

Zone(s) AOC

Commentaire	Type	%surf.parc
Zone viticole AOC (Côtes-du-Rhône)	AOC CdR	100

Permis de construire

Numéro	Objet	Formulaire	Date dép.	Date arr/déc.	Accept.	%surf.parc
302770BRA003	CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE		2008-02-11	2008-03-05	OUI	100

➤ **Connexions**

